

BP AMENAGEMENTS PAYSAGERS



Devenez PAYSAGISTE, chef-fe d'entreprise ou salarié-e hautement qualifié-e au sein d'une entreprise ou d'une collectivité

Le BP AP est un diplôme de Niveau 4, inscrit au RNCP

Ce diplôme donne accès aux métiers de : Chef-fe d'équipe d'entretien des espaces verts / Chef-fe d'équipe paysagiste / Jardinier, jardinière / Jardinier, jardinière paysagiste / Ouvrier, ouvrière d'entretien des espaces verts / Ouvrier, ouvrière des espaces verts / Ouvrier, ouvrière du paysage / Ouvrier, ouvrière paysagiste / Technicien, Technicienne paysagiste

Secteur d'activité : Le-la titulaire du diplôme peut exercer son activité au sein d'une entreprise de travaux paysagers ou d'une collectivité territoriale publique.

Les activités de paysagiste se déroulent la plupart du temps en plein air et en toutes saisons. Les activités d'aménagement et d'entretien des espaces végétalisés nécessitent un engagement physique important.

Le-la titulaire de l'emploi bénéficie d'une large autonomie quant à la conduite des travaux qui lui sont confiés. Il-elle est amené-e à réaliser des activités variées réclamant des capacités d'adaptation, un sens de l'initiative et une certaine polyvalence technique.

Sur un chantier, le-la paysagiste peut être amené-e à encadrer de petits équipes dans la réalisation des opérations techniques d'aménagement et d'entretien de divers espaces dont les parcs et jardins ou les espaces de loisir. En tant qu'ouvrier-ère hautement qualifié, il-elle réalise des travaux d'aménagements à partir des plans de travaux transmis. Il-elle maitrise la conduite des engins spécifiques. Il-elle peut également avoir des activités de décoration paysagère d'espaces intérieurs et d'entretien des végétaux qui s'y trouvent.

POUR QUI?:

Pour toute personne de plus de 18 ans ayant un projet professionnel en rapport avec les métiers de l'aménagement et de l'entretien du paysage :

Demandeur d'emploi Salarié-e en CPF Transition professionnelle Salarié-e en reconversion professionnelle Salarié-e en contrat de professionnalisation

CALENDRIER:

Entrées et sorties cadencées

Accueil / entretiens toute l'année

Renseignements auprès du secrétariat : 05 55 27 20 41

CFPPA de TULLE-NAVES Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole

Cézarin - 19460 NAVES - 05 55 27 20 41

<u>cfppa.tulle-naves@educagri.fr</u> <u>http://www.lycee-agricole-tulle.fr/</u>



cfppa de tulle-naves





BP AMENAGEMENTS PAYSAGERS



Le BPAP est un diplôme délivré par le Ministère de l'Agriculture.

Le BPAP est constitué de 6 Unités Capitalisables (UC) ou blocs de compétences :

UC1 : Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager

L'organisation et le fonctionnement du vivant

La filière du paysage

UC2 : Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement

Préparer et coordonner le travail relatif au chantier

UC3 Réaliser des travaux d'entretien des végétaux

Réaliser les travaux de taille des végétaux

Réaliser les travaux de protection et d'amélioration des sols, de protection des végétaux

UC4 Réaliser des travaux de mise en place de végétaux

Réaliser les travaux de plantation

Réaliser les travaux de végétalisation par semis

UC5 Mettre en place des infrastructures

Réaliser des murets et escaliers

Mettre en place des revêtements

1 UCARE permettant de répondre aux enjeux du bassin d'emploi

Élaborer un projet de fleurissement durable avec une commune

Le BPAP est un diplôme accessible par la voie de la VAE

DEROULEMENT DU PARCOURS :

Formation de 1330 heures minimum dont 420 heures en entreprise (12 semaines) :

- A temps plein sur une durée de 9 mois environ
- Ou selon en alternance sur 2 années dont 940 heures en centre dans le cadre d'un contrat de professionnalisation

MODALITES:

Modalités pédagogiques :

Cours théoriques illustrés, mise en situation professionnelle en atelier et sur chantiers pédagogiques

Evaluation:

Système d'évaluation par UC (Unités capitalisables).

Possibilité de Validation des Acquis Académiques en fonction des diplômes obtenus antérieurement

Certaines séquences de formation peuvent être réalisées en Formation Ouverte A Distance (FOAD)

CONDITIONS D'ACCES

Prérequis :

Voie formation continue:

Justifier de 12 mois d'activité professionnelle à temps plein et d'un niveau seconde ou BEPA ou possession d'un CAP ou d'un diplôme ou titre de même niveau ou niveau supérieur

Ou bien

Justifier d'une année d'activité agricole ou de 3 années d'activité non agricole

Voie alternance:

Avoir signé un contrat de professionnalisation

Une individualisation du parcours de formation conçue au service de votre projet professionnel

INFORMATIONS PRATIQUES:

Rémunération et protection sociale possibles selon la situation professionnelle à l'entrée en formation.

Financement du parcours : Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, OPCO, Pôle Emploi ...

Restauration assurée, possibilité d'hébergement (nous consulter)

Taux de satisfaction, de réussite et d'insertion sur https://lycee-agricole-tulle.fr/formation-adultes/